Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260303-2_CCAS-DE

DEPARTEMENT : ***Côtes d'Armor*** ARRONDISSEMENT : ***Lannion***

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de *TREDREZ-LOCQUEMEAU*
EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du jeudi 19 février 2026

Date de la convocation : 05/02/2026
Nombre de membres afférents au C.C.A.S. : 11
Nombre de membres présents : 08
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 09

L'an deux mil vingt-six, et le dix-neuf février à 17h00,
la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de ***Trédrez-Locquémeau*** s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Joël LE JEUNE,** président, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Joël LE JEUNE, Mariannick LEBON, Joëlle BATLONGUE-LESPIEL, Catherine MARSHALL, Joël BRIAND, Daniel DONVAL, Luc COSTENOBLE, Yolande THOMAS,

Absente excusée : Patricia CADREN (procuration à Mariannick LE BON), Marie CENSIER-LEMAIRE, Elsa BRIAND,

---

DELIBERATION N°2 DU 19/02/2026

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaitre :

Reports :	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0,00 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	3 656.96 €

Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de :	**0,00€**
Un solde d'exécution (Déficit) de la section de fonctionnement de :	**- 290.52 €**

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00€
En recettes pour un montant de :	0,00€

Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00€

Ligne 002 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	**+ 3 366.44 €**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
22300 TREDREZ-LOCQUEMEAU

Joël LE JEUNE,
Président du C.C.A.S.

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 20/02/2026